

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ? _____

MA COMMUNE A MOINS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement
a lieu tous
les 5 ans



MA COMMUNE A PLUS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu
tous les ans sur un échantillon
de 8 % de la population



Je suis informé
de la visite de l'agent
recenseur par courrier



Puis
je reçois
sa visite



Je remplis
le questionnaire



Par internet
avec un code personnel
remis par l'agent recenseur



Sur papier



L'agent recenseur repasse
sur rendez-vous pour
récupérer le questionnaire